

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2018**

(Convocation du 24 septembre 2018)

-----

L'an deux mil dix-huit, le premier octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Daniel BAZIRE, Maire.

*Etaient présents* : D. BAZIRE, P. DESQUESNES, T. GIARD, J-Y. LETENNEUR, T. GADENNE, M. BINET, V. DESHOGUES, I. DUBOIS, F. FRANCOIS, J. HATEY, C. LEMORTELLEC, M.LERENDU, L. MARIE,

*Absents excusés* :

*Absents non excusés* : F. CHEDEVILLE, M-L. DESGROUAS,

*Secrétaire de séance* : L. MARIE.

-----

Lecture du compte rendu de la réunion du 3 septembre 2018 approuvé à l'unanimité.

**1. ENQUETE PUBLIQUE GAEC DE BREDEVILLE : AVIS SUR LE PROJET**

VU, l'arrêté préfectoral n° 18-186-GH en date du 2 août 2018 prescrivant une consultation du public,

VU, la demande d'enregistrement présentée par la GAEC de Bredeville dont le siège est situé 6, la Grimaudière à Coudeville sur Mer, pour l'exploitation d'un élevage de 220 vaches laitières à ladite adresse, activité projetée figurant à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement soumise à l'enregistrement à la rubrique n°2101-2b,

Monsieur le Maire présente le dossier :

Le GAEC de Bredeville dont le siège d'exploitation est situé au 6, la Grimaudière à Coudeville sur Mer, élève actuellement 150 vaches laitières et 225 bovins à l'engrais. Il exploite également au Village Galien sur la commune de Bréhal. Les éleveurs de ce GAEC souhaitent mettre à jour les effectifs animaux et le plan d'épandage. Pour mener à bien ce projet d'élevage de 220 vaches laitières, le GAEC va :

- diminuer fortement les effectifs viande (passage de 225 à 137 animaux),
- et solliciter des vaches laitières supplémentaires afin d'optimiser les outils de production, dans la limite de leurs capacités et sans nouvel investissement financier.

Le plan d'épandage sur les communes de Coudeville, Bréhal, Annoville, Hudimesnil et Lingreville a été mis à jour : il passe de 190 ha à 220 ha SAU (Surface Agricole Utile) ; il s'est agrandi, notamment sur les communes de Coudeville sur Mer et Hudimesnil.

Les terrains ne sont pas situés en zone vulnérable.

Considérant les éléments présentés lors de la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable, à la demande la demande d'enregistrement présentée par le GAEC de Bredeville, sis 6, La Grimaudière à Coudeville sur Mer, pour l'extension d'un élevage de 220 vaches laitières qu'il exploite à ladite adresse.

## **2. LOGEMENTS SOCIAUX « RUE DE L'AUMONE » : AVENANTS**

Monsieur le Maire précise que l'on ne pourra pas voter les avenants à cette réunion, car tous les devis concernant ces avenants ne sont pas encore parvenus à l'architecte.

### **Concernant la réalisation des garages**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'avait pas été prévu de dalle béton dans les futurs garages, ni de cloisons allant jusqu'en haut, entre les garages.

Pour cela, il présente un devis de l'entreprise GUESNON - Saint-Jean-des-Champs (50), d'un montant de 6 750,00 € TTC et précise qu'à ce montant, il sera déduit une moins-value du lot 4 - Entreprise Jean-Luc NOEL - Coudeville sur Mer (50), dont le montant sera déterminé à réception du devis de l'Entreprise NOEL.

**Concernant la réhabilitation des 2 logements sociaux**, Monsieur le Maire présente un devis de l'Entreprise GAUTIER - Saint-Hilaire-Petitville (50), d'un montant de 661,92 € TTC, afin de mettre en place de la laine de verre au niveau du plafond du rez-de-chaussée du T-3.

En attendant le vote de l'ensemble des avenants lors d'une prochaine réunion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces 2 devis, et autorise Monsieur le Maire à les signer.

## **3. TERRAINS « RUE DES ALOUETTES » : CONSULTATION POUR UNE ETUDE DE SOL / DEMANDE D'ESTIMATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le certificat opérationnel sur les parcelles AB 191 et AB 192, située « rue des Alouettes » a été validé le 18 septembre 2018 : la division de ces parcelles en 3 parcelles à construire est donc réalisable, selon le Plan Local d'Urbanisme.

### **Consultation pour une étude de sol**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une étude de sol sur ces parcelles. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation.

### **Demande d'estimation de ces terrains**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander des estimations pour ces 3 terrains, auprès de Notaires et d'Agences immobilières.

## **4. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSE PAR GRANVILLE TERRE ET MER POUR LES GARANTIES « DOMMAGES AUX BIENS » ET « RESPONSABILITE CIVILE »**

La Communauté de Communes Granville Terre et Mer a proposé aux communes qui le souhaitent, d'être accompagnées dans leurs démarches de renouvellement de leurs contrats d'assurance pour les garanties « dommages aux biens » et « responsabilité civile », avec réalisation d'un audit et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés.

Pour cette prestation, la Communauté de Communes a choisi le cabinet ARIMA. Elle prend à sa charge la partie audit pour l'ensemble des communes et le coût de l'assistance de maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés sera lui, réparti entre les communes qui s'engagent dans la 2<sup>ème</sup> phase. Le coût de la prestation pour la commune serait de 720,00 € TTC.

Monsieur le Maire présente le résultat de l'analyse réalisé par le cabinet ARIMA et au vu de cette analyse demande au Conseil Municipal, s'il souhaite s'engager dans la 2<sup>ème</sup> phase.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, souhaite continuer cette démarche, autorise la commune à adhérer au groupement de commandes et valide le montant de 720,00 € TTC, dû pour cette prestation au cabinet ARIMA.

## **5. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'IMPLANTATION D'UNE STELE AU CENTRE DE SECOURS DE BREHAL-CERENCES**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention qu'il a reçu du Centre de Secours de Bréhal-Cérences, pour installer une stèle commémorative en mémoire des sapeurs-pompiers disparus en service commandé, et en souvenir des anciens sapeurs-pompiers, dans la cours du Centre de Secours de Bréhal – Rue Louis Beuve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 pour – 2 abstentions), décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € au Centre de Secours de Bréhal-Cérences.

## **6. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'ANIMATION POUR LES BESOINS DU RAM**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle d'animation du Camping, pour les besoins du Relais Assistantes Maternelles, avait été signée entre la Commune et la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour une durée de 3 ans.

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de renouveler cette convention, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et précise que cette dernière sera renouvelable chaque année par tacite reconduction dans la limite de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette convention de mise à disposition et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

### **a. Un point sur la modification simplifiée du PLU**

Le dossier avance ; les consultations des personnes associées sont en cours. Le Conseil Départemental de la Manche, l'ABF et la chambre des métiers de l'artisanat ont émis leur avis, la chambre d'agriculture va passer le dossier en commission CDPENAF (Commission Départemental de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers), la semaine prochaine.

### **b. Convention de référencement simple – Téléassistance FILIEN ADMR**

Monsieur le Maire indique avoir reçu une proposition de convention de la Fédération ADMR, pour un service de téléassistance « FILIEN ADMR ». Cette offre s'inscrit dans un souci de développer un partenariat avec notre commune relatif à la téléassistance pour les personnes âgées.

Par cette convention, la commune s'engage à informer les administrés qui ont besoin d'une téléassistance que le service FILIEN existe, en contrepartie, les futurs abonnés domiciliés sur la commune bénéficieront d'un mois d'abonnement gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce partenariat pour contribuer au bien-être des personnes vieillissantes sur la commune en développant ce système de téléassistance et leur permettre de rester le plus longtemps possible chez elles, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **c. Date des vœux 2019**

La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 11 janvier 2019, à 18 h 30, à la salle des fêtes.

### **d. Dératisation du secteur « plage »**

Monsieur le Maire présente un devis de « Manche dératisation » – Coutances (50), d'un montant de 180 € TTC par intervention, pour la dératisation du secteur « plage » : il est précisé que l'entreprise passera deux fois par an (en Octobre-Novembre et en Avril-Mai) et que le contrat est renouvelable sur une période de 4 ans, par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**e. Rue des Tourterelles : réalisation de 2 bateaux sur le trottoir.**

Suite à la construction de 2 maisons d'habitation « rue des Tourterelles », il est nécessaire de créer deux bordures en forme de bateau sur le trottoir, pour permettre l'accès à ces maisons. Monsieur le Maire présente un devis de l'Entreprise GUESNON - Saint Jean des Champs (50), d'un montant de 2 280 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce devis, autorise Monsieur le Maire à le signer et à engager la dépense correspondante.

**f. Rue des Pommiers : réalisation d'un enduit ciment taloché sur un mur d'agglos**

Pour la réalisation d'un enduit ciment taloché sur un mur d'agglos, rue des Pommiers, Monsieur le Maire présente un devis de l'Entreprise GUESNON - Saint Jean des Champs (50), d'un montant de 714 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce devis, autorise Monsieur le Maire à le signer et à engager la dépense correspondante.

**g. Demande de certificats d'Economies d'Energie (CEE)**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Granville Terre et Mer a signé une convention « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) », le 27 février 2018 : cela lui permet de mobiliser des aides de l'Etat pour soutenir des projets liés aux économies d'énergie sur le territoire.

Cette convention ouvre droit, pour Granville Terre et Mer et ses communes membres, à un financement supplémentaire s'inscrivant dans le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) et son programme spécifique « économie d'énergie dans le TEPCV ». Celui-ci vise à favoriser la réalisation de travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine public. Les communes intéressées, sont invitées à identifier les travaux réalisés depuis novembre 2017 ou qui seront réalisés avant le 31 décembre 2018 et à signer une convention de regroupement qui permettra au bureau d'études de faire les démarches pour elles : dépôt du dossier, rachat et reversement des Certificats d'Economie d'Energie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer « la convention de regroupement » avec le bureau d'études : La Société GEO France FINANCE - Paris (75), qui, pour percevoir les aides, fera les démarches pour le compte de la commune de Coudeville sur Mer.

*Séance levée à 22 h 10 min*

Le Maire,  
Daniel BAZIRE